

Ronde FMB 2024

Cahier des charges

1. Objectif

Depuis 1948, la Ronde FMB était organisée afin que les motards puissent acquérir plus d'endurance pour participer aux grandes randonnées internationales.

Longtemps le grand principe a été de rouler 1000 km sur un jour et une nuit, en Belgique, en effectuant de multiples étapes auprès de clubs affiliés.

A présent, le kilométrage de la Ronde a été réduit à +/- 700 km pour des raisons de sécurité et pour éviter trop de contrôles nocturnes difficiles à établir.

2. Date

La Ronde FMB a lieu chaque année, le premier samedi de juin.

Si la Pentecôte ou l'Ascension tombent dans la même semaine, la Ronde FMB aura lieu le deuxième samedi de juin.

Aucune organisation nationale ou inter ne sera inscrite pour les championnats FMB le week-end de la Ronde.

3. Attribution

La Ronde FMB est la seule organisation annuelle directement régie et organisée par la CNML.

Le départ et l'arrivée sont confiés au(x) club(s) qui en a (ont) fait la demande; au cas où il y aurait plusieurs candidats, la décision sera prise par la CNML.

Le départ et l'arrivée des deux boucles et de la Randonnée ont lieu au même endroit.

En principe, l'alternance est appliquée entre les deux fédérations affiliées.

Les clubs affiliés à la FMB peuvent aussi demander l'organisation d'un contrôle de passage.

Les contrôles sont attribués en fonction du tracé de la Ronde.

4. Infrastructure

Le club organisateur du départ de la Ronde FMB doit prévoir un parc fermé ou parking pour 200 motos, avec une entrée et une sortie délimitées.

Quelques tables seront mises à disposition pour les formalités d'inscription, la délégation et le chargement des GPS.

5. Programme

I - **La Ronde FMB** se déroule en deux boucles de +/- 350 km.

Les inscriptions pour la première boucle sont prises de 8.00 h à 10.00 h.

Les inscriptions pour la deuxième boucle sont déterminées en fonction du parcours de la première boucle.

Le départ de la première boucle a lieu entre 8.30 h et 10.15 h.

Le départ de la deuxième boucle est déterminé en fonction du parcours de la première boucle.

Le dernier retour de la Ronde FMB est déterminé en fonction du kilométrage de la deuxième boucle.

II - **Une randonnée** de maximum 200 km, comptant pour le championnat de Belgique, est proposée pour ceux qui ne participent pas à la Ronde FMB.

Les inscriptions à la randonnée sont prises de 10.30 h à 15.00 h.

Le départ de la randonnée a lieu entre 10.30 h et 13.00 h.

Le dernier retour de la randonnée est fixé à 18.00 h.

6. Inscriptions

I - Le droit d'inscription à la **Ronde FMB** est fixé à 8 € pour les licenciés et à 10 € pour les non licenciés.

Le droit d'inscription comprend le roadbook, la feuille de pointage, le millésime, un petit déjeuner (un café et un croissant ou petit pain garni).

II - Le droit d'inscription à la **randonnée** est fixé à 5 € pour les licenciés et à 7 € pour les non licenciés.

Le droit d'inscription comprend le roadbook, la feuille de pointage, une boisson (café ou soft).

7. Répartition des tâches

Pour le club organisateur :

- Distribuer les cartes d'inscription sur moto, à l'entrée du parc fermé
- Aider au chargement des fichiers *GPS*
- Fournir les petits déjeuners et les distribuer aux participants contre remise d'un ticket.

Le club organisateur reçoit 2,00 € par participant pour le petit déjeuner.

Pour la randonnée supplémentaire, le club organisateur reçoit 1,00 € pour la boisson.

- Apposer un cachet sur la feuille de pointage au retour de la deuxième boucle.

Pour la CNML :

- La Ronde et la randonnée sont tracées par le président, avec l'aide éventuelle des membres de la CNML.
- Fournir les cartes d'inscription, les roadbook, les tracés *GPS*, les feuilles de pointage, les tickets petit déjeuner et boisson, les millésimes et les médailles.
- Deux membres de la CNML s'occupent des inscriptions au départ et arrivée de la première et deuxième boucle et de la remise des documents ainsi que de la vente des médailles.
- Deux membres de la CNML s'occupent des inscriptions à la randonnée supplémentaire.
- Apposer le premier cachet sur la feuille de pointage au départ de la première boucle à partir de 8.30 h au parc fermé.
- Apposer un cachet sur la feuille de pointage au retour de la première boucle et au

départ de la deuxième boucle.

- Deux délégués sont désignés.
- Remettre un souvenir au club organisateur

8. Attribution des points

L'attribution des points et des brevets est du ressort de la CNML (voir règlements).

- Ronde FMB : 2 points pour l'inscription et 4 points pour chaque boucle
- Randonnée : 2 points pour l'inscription et 2 points pour la Randonnée

Pas de cumul possible entre la Ronde FMB et la Randonnée

La distribution des prix pour le classement du jour ainsi que la remise des brevets ont lieu lors de la remise des prix annuelle de la CNML.

Les membres du club organisateur reçoivent 2 points pour l'inscription s'ils sont régulièrement inscrits (paiement du droit d'inscription). Il n'y a pas de T sur les cartes d'inscription.

9. Divers

Il n'y a pas de droit de calendrier pour la Ronde FMB.

Aucune somme n'est retenue pour les fédérations affiliées, pour le fonds CNML et pour la délégation.

Ce cahier des charges est d'application à partir de 2024.